



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°05/AONO/C-MVENGUE/CIPM/SIGAMP/2026 DU 05/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION
DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE WOM, ARRONDISSEMENT DE MVENGUEI, DEPARTEMENT DE
L'OCEAN, REGION DU SUD,
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2026, le Maire de la commune de Mvengue Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de Wom, Arrondissement de Mvengue, Département de l'Océan, Région du SUD.
« En procédure d'urgence »

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Travaux de démolition des parties vétustes du bâtiment ;
- Travaux de reconstruction charpente couverture ;
- Travaux de maçonnerie-Béton-Carrelage et VRD ;
- Travaux d'électricité ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Revêtement des murs (peintures)

Le détail des travaux est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans le Détail Estimatif et Quantitatif

3. Allotissement

Les travaux sont en lot unique

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 30 000 000 (trente millions) FCFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de 3 (Trois) mois Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les

prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP du MINSANTE exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont les montants s'élèvent à **300 000 mille FCFA**, *il est au plus égal à 1% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation émis par la CDEC ou toutes autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à la Commune de Mvengue (service (SIGAMP), téléphone : 694 33 9573 dès publication du présent avis. **Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)**.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Commune de Mvengue au SIGAMP, téléphone : 694 33 95 73 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **50 000 (Cinquante mille)** Francs CFA, payable à *Recette Municipale de la Commune de Mvengue*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Mvengue au plus tard le 05/03/2026 à 12 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°05/AONO/C-MVENGUE/CIPM/SIGAMP/2026 DU 05/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE WOM, ARRONDISSEMENT DE MVENGUEI, DEPARTEMENT DE

L'OCEAN, REGION DU SUD,

« EN PROCEDURE D'URGENCE »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 05/03/2026 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mvengue, dans la salle des actes sise à la mairie de Mvengue

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis,

après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels

15.1 Critères éliminatoires

- de l'absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé CDEC à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 80% critères essentiels ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels :

- | | |
|---|---------|
| ▪ la présentation de l'offre ; | oui/non |
| ▪ expérience de l'entreprise ; | oui/non |
| ▪ la qualification et l'expérience du personnel | oui/non |
| ▪ les moyens logistiques | oui/non |
| ▪ la méthodologie | oui/non |
| ▪ la capacité financière ; | oui/non |

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au (SIGAMP) / téléphone : 694 33 95 73.

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

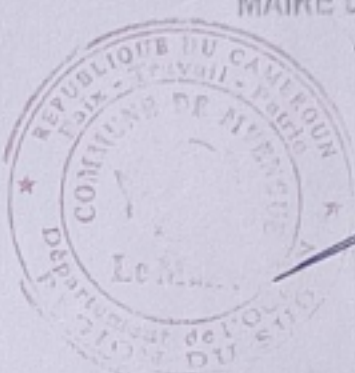
Copies :

- DDNAP/Océan
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage chrono

MVENGUE LE 05 FEV 2026

MAIRE DE LA COMMUNE DE MVENGUE

MAITRE D'OUVRAGE





Théodore AMBASSA